



Étude de cas 1 : Les femmes et le vote

× Renseignements contextuels

Il aura fallu se battre pendant des décennies pour que les femmes obtiennent leurs droits démocratiques et puissent voter aux élections provinciales et fédérales. Des groupes ont été créés partout au pays pour défendre l'égalité et le droit de vote des femmes. Le mouvement pour le droit de vote des femmes était particulièrement actif et bien organisé dans les Prairies canadiennes, le Manitoba ayant fait œuvre de pionnier.

Les Manitobaines, comme toutes les femmes au Canada, étaient privées du droit de vote depuis l'adhésion de la province à la Confédération en 1870. L'activisme pour les droits des femmes a pris naissance dans les campagnes locales qui ont fait émerger plusieurs groupes en faveur du suffrage universel et un certain nombre de leaders dévoués. Les premiers organismes de défense des droits des femmes du Manitoba ont été fondés dans les années 1890 par des femmes originaires de l'Islande. D'autres groupes en faveur du vote des femmes ont suivi, comme la Woman's Christian Temperance Union. Ils ont lancé des pétitions, et des femmes ont fait pression sur les politiciens du Manitoba pour obtenir leur soutien. Les opposants à ces initiatives étaient nombreux, mais le mouvement pour le droit de vote des femmes était bien amorcé.

Le mouvement s'est intensifié lorsque la Manitoba Political Equality League (une ligue pour l'égalité politique), fondée en 1912, a organisé une ingénieuse campagne en faveur des droits des femmes. Menée par des femmes remarquables telles que Nellie McClung, la ligue a lancé cette campagne pour obtenir le soutien de la population manitobaine et pour presser le gouvernement provincial d'accorder le droit de vote aux femmes. Les membres ont fait avancer leur cause en s'alliant à d'autres groupes provinciaux, en organisant des conférences éducatives et des rassemblements, et en faisant de la promotion dans les médias. Ils ont même organisé un simulacre de Parlement à caractère satirique. En 1915, la ligue a présenté au premier ministre et à l'Assemblée législative du Manitoba une pétition de plus de 40 000 noms en faveur du droit de vote des femmes.

Les actions concertées des femmes (et des hommes) de tout le Manitoba ont eu une incidence majeure sur le climat sociopolitique de la province. En 1916, un projet de loi a finalement été déposé par le premier ministre Norris et a été adopté par l'Assemblée législative pour accorder le droit de vote à certaines femmes du Manitoba. (Le projet de loi n'accordait pas le droit de vote à toutes les femmes de la province : d'autres critères s'appliquaient.)

Après la Confédération, le Manitoba a été la première province à éliminer la discrimination fondée sur le sexe comme obstacle au vote. C'était la première étape d'une longue lutte qui ne s'achèvera que des décennies plus tard lorsque toutes les femmes du Canada pourront voter.

L'élimination de la discrimination fondée sur le sexe aux élections provinciales et fédérales : moments marquants

La liste ci-après présente des étapes marquantes du mouvement pour le droit de vote des femmes au Canada.

L'histoire du vote est complexe : le sexe n'était qu'un seul des facteurs qui déterminaient qui pouvait voter aux élections provinciales et fédérales. À différents moments et à différents endroits au pays, d'autres facteurs entraient en ligne de compte, dont le statut d'Autochtone, la race, la propriété foncière, la religion et la profession.

L'utilisation du mot « nombreuses », ci-dessous, sert à rappeler que même après l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, ce ne sont pas toutes les femmes qui pouvaient voter. Certaines femmes ne pouvaient pas voter en raison d'autres critères qui s'appliquaient tant aux hommes qu'aux femmes. Par exemple, avant 1960, les femmes et les hommes des Premières Nations ne pouvaient pas voter à moins de renoncer à leur statut.

- **1916** : De nombreuses femmes du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.
- **1917** : De nombreuses femmes de la Colombie-Britannique et de l'Ontario obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.
- **1917** : Les femmes membres des Forces canadiennes et les parentes d'hommes militaires peuvent voter aux élections fédérales.
- **1918** : De nombreuses Canadiennes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales.
- **1918** : De nombreuses femmes de la Nouvelle-Écosse obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.
- **1919** : De nombreuses femmes du Nouveau-Brunswick et du Yukon obtiennent le droit de vote aux élections provinciales ou territoriales.
- **1922** : De nombreuses femmes de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent voter aux élections provinciales.

- **1925** : De nombreuses femmes de Terre-Neuve-et-Labrador (qui ne fait pas partie du Canada avant 1949) obtiennent le droit de vote.
- **1940** : De nombreuses femmes du Québec obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.
- **1950** : Les Inuits, femmes et hommes, obtiennent le droit de vote.
- **1951** : De nombreuses femmes des Territoires-du-Nord-Ouest obtiennent le droit de vote aux élections territoriales.
- **1960** : Les femmes (et les hommes) des Premières Nations obtiennent le droit de vote sans condition aux élections fédérales.
- **1982** : La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit de vote à tous les citoyens.

Pour plus de renseignements sur les critères d'inclusion et d'exclusion ainsi que sur le droit de vote aux élections fédérales canadiennes, veuillez consulter *Le droit de vote au fil du temps*, une autre ressource éducative d'Élections Canada disponible à electionsetdemocratie.ca.